

# du décès de son bébé

STEVE SAUVÉ  
steve.sauve@ctc

**JUSTICE.** La juge Marie-Chantale Doucet a prononcé lundi l'acquittement de Gabriel Palumbi, ce père de famille accusé d'homicide involontaire en lien avec le décès de son bébé survenu en octobre 1991.

Plus de 26 ans se sont écoulés entre la tragédie et l'acquittement de Gabriel Palumbi. D'ailleurs, l'homme n'a été accusé qu'en novembre 2009 à la suite de la demande d'un coroner pour la réactivation du dossier.

Trois spécialistes ont conclu à la mort naturelle de la fille qui, au moment du décès, était âgée de cinq mois. Il s'agit de deux neuropathologistes et un pathologiste. Malgré cela, Gabriel Palumbi a été accusé en 2009 d'avoir secoué la gamine. Une accusation d'homicide involontaire coupable a donc été déposée.

La poursuite, assurée par Me Claude Doire et Me Marie-Audrai Joset, a fait témoigner la pathologiste qui a procédé à l'autopsie de l'enfant, Dre Yasmine Ayroud. Elle a indiqué au tribunal avoir constaté la présence d'une hémorragie aux deux yeux et d'un hématome au cerveau, lésions décrites et acceptées résultant d'un secouement d'un bébé.

Le Dre Ayroud conclut donc au décès de l'enfant par secouement. L'autopsie a aussi révélé la présence d'une bronchopneumonie. Un autre médecin, Claire Allard-Dansereau, s'est aussi prononcée sur le cas en 2009. La pédiatre

rattachée à l'Hôpital Sainte-Justine exclut pour sa part la bronchopneumonie comme cause du décès.

La dernière experte du ministère public, la Dre Catherine Fallet-Bianco, conclut pour sa part que les causes du décès de l'enfant sont une pneumonie, anoxie sévère, défaillance cardiaque et les lésions cervicales qui en résultent.

«La Dre Fallet-Bianco a informé le tribunal que le test de la protéine, appelé BAPP, est l'outil de choix pour mettre en évidence des lésions traumatiques cérébrales, mentionne la juge Doucet, lors du prononcé de son jugement, au palais de justice de Valleyfield. Ce test n'était pas d'usage en 1991, mais aurait pu être effectué aujourd'hui si le matériel, soit les blocs pathologiques, avait été conservé. En ce sens, il est impossible de confirmer ou d'infirmer la suspicion clinique du syndrome du bébé secoué.»

Avant d'acquitter Gabriel Palumbi, la juge Doucet explique que l'accusé est précis dans son témoignage. «M. Palumbi est capable d'expliquer avec minutie et précision le déroulement des événements remontant à quelques semaines avant le 22 octobre 1991. Par ailleurs, son témoignage est confirmé en grande partie par celui de sa conjointe et des ambulanciers.»

«La preuve n'établit donc pas hors de tout doute raisonnable que le décès de l'enfant est causé par son secouement. De plus, la preuve circonstancielle présentée n'établit pas hors de tout doute raisonnable que l'accusé aurait posé ce geste. Le tribunal acquitte donc M. Palumbi», termine la lecture la juge Doucet.

## Journée familiale de plein air et de pêche du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent



Le dimanche 4 juin 2017, le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent tiendra sa journée annuelle de plein air et de pêche familiale dans le cadre de la cinquième édition de la Semaine du Saint-Laurent. Celle-ci aura lieu de 8 h à 15 h au Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée au 240, rue Saint-Laurent, secteur Saint-Timothée, Salaberry-de-Valleyfield. Elle sera réalisée dans le cadre du programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) durant le seul weekend de pêche sans permis.

De 8 h à 9 h 30, l'inscription obligatoire ouvre pour les participants et bénévoles. Les 100 premiers jeunes inscrits recevront un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans et un ensemble de pêche pour débutant comprenant une canne, un moulinet et un coffret de leures.

Pour s'inscrire, les gens doivent appeler au Comité ZIP du Haut Saint-Laurent pendant les heures d'ouverture du bureau entre 9 h et 16 h et doivent parler à un représentant. Le nombre de places étant limité, celles-ci sont offertes selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les autres jeunes doivent apporter leur équipement de pêche et une chaudière pour les captures de poissons.

Les jeunes doivent être accompagnés d'un adulte et sont admissibles pour les tirages de prix.

Plusieurs formations seront offertes sur la réglementation de pêche, les espèces de poissons et leur habitat dans notre région ainsi que l'éthique du pêcheur et la sécurité aux abords et sur le plan d'eau.



L'activité de pêche suivra la formation et aura lieu entre 10 h 30 et 14 h 30. Les équipements de pêche seront distribués gratuitement aux 100 premiers jeunes inscrits.

Tout au long de la journée, les gens peuvent aussi participer à des activités de plein air, artistiques et de bricolage, le mesurage des poissons, des randonnées en canoë-kayak et une excursion sur les Arbres remarquables avec Denis Gervais, biologiste.

Pour terminer la journée, il y aura une remise de prix pour la plus grosse capture et des prix de présence.

**C'est gratuit ! Bienvenue à tous !**

De projet a été réalisé avec l'appui financier de:  
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada

CEZinc

57121869

# 3 JOURS SEULEMENT 1-2 ET 3 MAI

## VENTE AUTORISÉE DU FABRICANT

RABAIS ALLANT JUSQU'À  
3 500\$\*

RABAIS FIDÉLITÉ  
ALLANT JUSQU'À  
1000\$

TAUX À L'ACHAT À  
0%\*

TAUX À LA LOCATION À  
0%\*

RABAIS CONQUÊTE  
500\$

57121869

# SPÉCIAL DU PATRON 15 894\$

LE MEILLEUR PRIX DE L'ANNÉE, C'EST GARANTI!

MINIMUM 1500\$ POUR VOTRE ÉCHANGE



OUTLANDER XLS 2013  
118 052 KM

V6, CUIR, TOIT, CAMÉRA DE RECUIL

\* DÉTAILS EN MAGASIN.

VALLEYFIELD  
MITSUBISHI

3333 BOULEVARD MGR. LANGLOIS, VALLEYFIELD  
450-373-6444 - WWW.VALLEYFIELDMITSUBISHI.CA



10 ANS  
OU 150 000 KM\*  
SUR LE GROUPE  
MITSUBISHI